



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Bonvin-Sansonnens Sylvie

2018-CE-141

### **Intégration professionnelle de jeunes migrant-e-s dans l'administration cantonale**

#### **I. Question**

L'arrivée dans notre pays et dans notre canton d'un nombre significatif de jeunes migrant-e-s interpelle notre capacité collective à leur assurer une intégration professionnelle décente. C'est la condition sine qua non pour leur permettre et leur demander d'assumer leur responsabilité future de subvenir à leurs besoins personnels et probablement familiaux futurs.

Dans ce sens, l'offre de places de formation professionnelle - adaptées à leurs conditions spécifiques - représente un passage obligé. Il semble bien que dans notre canton, bon nombre de PME - et quelques encore trop rares grandes entreprises - ont joué et jouent bien le jeu, offrant des possibilités d'intégration à de jeunes migrants.

Dès lors, j'aimerais savoir dans quelle mesure l'administration cantonale contribue, elle aussi, à cet effort d'intégration et je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat estime-t-il que l'administration cantonale a un devoir d'exemplarité en matière d'intégration professionnelle de jeunes migrant-e-s ? Et, si oui, comment cela se traduit-il dans la pratique ?
2. Combien, à ce jour, de jeunes migrant-e-s en possession d'un permis F font-ils un préapprentissage, un apprentissage AFP et un CFC dans l'administration cantonale ?
3. Quelles sont les mesures nouvelles que le Conseil d'Etat se propose de prendre à l'avenir pour améliorer l'intégration professionnelle de jeunes migrant-e-s dans l'administration cantonale ?

*22 juin 2018*

#### **II. Réponse du Conseil d'Etat**

L'administration cantonale offre des places d'apprentissage dans 25 métiers différents. Toute personne intéressée envoie son dossier de candidature au service/établissement. Les jeunes migrant-e-s peuvent également intégrer le processus de recrutement sans condition particulière.

Actuellement, environ 400 apprenti-e-s en sont en cours de formation à l'Etat de Fribourg, tous métiers confondus. Pour la rentrée 2017, 156 contrats d'apprentissage (AFP et CFC) ont été signés au sein de l'Etat de Fribourg.

Sur la base de ces indications, le Conseil d'Etat répond de la manière suivante aux questions posées :

1. *Le Conseil d'Etat estime-t-il que l'administration cantonale a un devoir d'exemplarité en matière d'intégration professionnelle de jeunes migrant-e-s ? Et, si oui, comment cela se traduit-il dans la pratique ?*

L'exemplarité en matière d'intégration passe par la non-discrimination, c'est-à-dire par exemple ne faire aucune différence lors de l'engagement d'un-e migrant-e, par rapport à un-e non migrant-e. L'administration cantonale accueille sans distinction les migrant-e-s souhaitant effectuer un apprentissage au sein de l'Etat de Fribourg. Leurs seules obligations sont de respecter les lois en matière de droit au travail et d'avoir des notions de base de la langue pour pouvoir communiquer et être compris-e-s lors du processus de recrutement.

Dans ce sens, la Confédération et un certain nombre de services cantonaux contribuent à soutenir les migrant-e-s dans leurs démarches :

- > la Confédération et les cantons ont assoupli les exigences et les procédures administratives que les employeurs doivent suivre à chaque engagement de migrant-e-s. Pour un contrat d'apprentissage, la procédure veut que ce dernier, une fois signé par les parties, soit envoyé pour approbation au Service de la population et des migrants (SPoMi), qui examinera ensuite la requête. En cas de réponse positive, l'employeur reçoit une décision formelle (soumise à taxe) l'autorisant à engager l'apprenti-e concerné-e. Le Service de la formation professionnelle (SFP) en sera également informé et validera définitivement ledit contrat selon ses propres bases légales. Le Service de l'action sociale (SASoc) et le SPoMi ont par ailleurs signé récemment une convention visant à faciliter l'accès à l'apprentissage pour les jeunes requérants d'asile au bénéfice d'un permis N bénéficiant d'un taux de protection important, capables et motivés ;
- > pour prendre en charge de manière adéquate les requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA) et les jeunes migrant-e-s entre 18 et 25 ans arrivé-e-s depuis 2015, provenant pour la plupart de zones de guerre et appelé-e-s à rester sur le long terme, le canton s'est doté en 2017 du programme d'encadrement et d'intégration dénommé « Envole-moi ». Réalisé sur la base d'un travail interdisciplinaire, ce programme repose sur une stratégie commune des services étatiques concernés et assure un accompagnement socioéducatif, sanitaire et scolaire étroit par l'intermédiaire d'ORS et Caritas Suisse, à qui le canton a donné le mandat de l'accueil, l'encadrement, l'hébergement et l'intégration des requérants d'asile et des réfugiés. Pour un encouragement linguistique approprié de l'ensemble des migrant-e-s du canton, le SASoc a mis sur pied 30 classes proposant des cours de base et intensifs, mais aussi d'alphabétisation ou de transition, pour répondre aux diverses situations. Dans le cadre d'« Envole-moi » plus spécifiquement, une classe de CO a été ouverte par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) pour permettre aux jeunes non lecteurs et non scripteurs dans leur langue maternelle de rejoindre l'une des 15 classes régulières de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), dans le cadre des prestations gérées par la Commission des jeunes en difficulté d'intégration professionnelle et sa Plate-Forme Jeunes, ou une offre post-obligatoire. Avec « Envole-moi », le canton donne un appui spécifique à ces jeunes en route vers l'autonomie, la responsabilisation et l'insertion professionnelle. Dans ce sens, le programme inaugure cette année l'ouverture d'une formation au métier de cuisinier dans l'une de ses structures, dotée pour l'occasion d'un équipement professionnel. Elle permettra de livrer 150 repas chaque jour dans

les foyers environnants et donnera, grâce à un encadrement qualifié, les bases du métier à une douzaine de jeunes par année ;

- > en 2002, le Service public de l'emploi (SPE), le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA), le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et le SFP ont créé « La Plateforme Jeunes », qui a pour but d'aider sur le terrain les jeunes souhaitant entrer dans un processus de recherche de formation. Pour ce faire, une évaluation est faite de la meilleure structure et du type d'accompagnement correspondant à leurs besoins. Le bon fonctionnement du dispositif global (cours d'intégration, case management, semestres de motivation/pré-formation, préapprentissage, Avenir 20-25, Last Minute) est assuré par la Commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD), instituée en 2008 avec l'objectif de favoriser de manière interdirectionnelle la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que celle entre la formation professionnelle et le marché de l'emploi. L'ensemble des mesures de ce dispositif est également ouvert aux jeunes migrant-e-s, qui peuvent compter comme tout-e jeune fribourgeois-e sur un accompagnement renforcé à cette étape cruciale de la vie ; dans le cadre de la Plate-Forme Jeunes, des cours d'intégration données à l'EPAI préparent également les migrants à entrer dans le monde professionnel ;
  - > en complément, les jeunes migrant-e-s ont accès à une vaste palette de mesures d'intégration spécifiques mises sur pied par le SASoc et rassemblées dans un catalogue, lesquelles visent le développement de leurs compétences professionnelles.
2. *Combien, à ce jour, de jeunes migrant-e-s en possession d'un permis F font-ils un préapprentissage, un apprentissage AFP et un CFC dans l'administration cantonale ?*

Depuis 2010, l'administration cantonale a formé sept apprenti-e-s au bénéfice d'un permis F.

Dès la rentrée prochaine, deux jeunes titulaires de ce permis commenceront leur apprentissage d'employée de commerce à l'Etat de Fribourg.

3. *Quelles sont les mesures nouvelles que le Conseil d'Etat se propose de prendre à l'avenir pour améliorer l'intégration professionnelle de jeunes migrant-e-s dans l'administration cantonale ?*

Comme mentionné, des mesures sont déjà en vigueur et elles donnent satisfaction. D'autres actions pourraient encore être mises en place pour améliorer l'intégration des jeunes migrant-e-s, par exemple :

- > une amélioration de la communication des places d'apprentissage de l'administration cantonale aux centres d'accueil et autres organismes s'occupant de jeunes migrant-e-s ;
- > une promotion plus marquée de l'intégration professionnelle des jeunes migrant-e-s auprès des entreprises et des possibilités de contact, notamment à l'occasion de manifestations publiques telles que START ! (Forum des métiers). Le SASoc et le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR) y rencontrent depuis plusieurs années les entreprises du canton et informent des conditions d'une activité lucrative pour ces personnes.

21 août 2018